

## QUESTION DE ANDRÉ CRESPIN – CONSEIL COMMUNAL DU 24/10

25. Réaménagement du Boulevard Maurice Herbette. Cahier spécial des charges 17-066 TPOW. Marché par adjudication ouverte. Approbation du décompte final et de la dépense supplémentaire de 130.994,99 EUR HTVA. DOSSIER MODIFIANT LES PROJETS EXTRAORDINAIRES.

André Crespin a quelques questions à ce sujet :

1. Il s'agit de travaux dont la réception provisoire a eu lieu le 29 novembre 2018 et, 11 mois plus tard -> une augmentation de 32,49% ; notamment une révision des prix du bitume qui fait augmenter la facture finale de 15%. Il connaît les marchés publics et les formules de révisions des prix, mais ça lui semble énorme comme montant de révision, étant donné que les équipements, la main d'œuvre etc. n'ont pas variés de 15 %. Même si la fourniture de bitume est importante dans des travaux de réaménagement d'un boulevard, il est assez surpris de voir une telle augmentation.
2. Il a fallu enlever une couche de bitume pollué ce qui représente 32,49% d'augmentation. Onze mois après la fin des travaux, il se demande si c'est une bonne gestion des deniers publics ? D'autre part, il avait cru comprendre que le Collège projette le placement de coussins berlinois sur le boulevard Maurice Herbette. Où cela en est-il ? Ont-ils pu être placés ? Tous les aménagements ont-ils été faits ?

Madame l'Échevine MÜLLER-HÜBSCH : les raisons de l'augmentation des prix figurent dans le dossier. Le coût de cette pollution peut être très important. Il y a eu une pollution de l'asphalte. Si André Crespin le désire, **elle peut se renseigner pour obtenir plus de détails et propose de répondre à André Crespin par écrit**. Elle précise que la situation était grave et qu'il fallait procéder aux travaux, le Collège ne pouvait pas ignorer cela. Juste mettre de l'asphalte en supplément n'était pas la solution tout en sachant qu'il y avait de la pollution en-dessous.

André Crespin : il faut effectivement dépolluer, ce qui peut entraîner des budgets importants. Mais ici, dans les 130.000€ supplémentaires, plus ou moins la moitié est consacrée à cette dépollution. L'autre moitié touche la révision du prix du bitume. Sur la question de la révision du prix du bitume, il serait content si Madame l'Échevine MÜLLER-HÜBSCH pouvait lui donner plus d'explications. Ayant travaillé dans la construction, il a un minimum d'expérience, cela lui semble un montant assez important.

**Monsieur le Bourgmestre-Président répond à André Crespin qu'il lui sera répondu par écrit avec tous les détails, de façon à ce qu'il puisse voir que tout s'est fait de manière correcte.**

Giovanni Bordonaro complète : quant aux coussins berlinois, Madame l'Échevine MÜLLER-HÜBSCH n'a pas répondu s'ils étaient installés. Si cela ne l'est pas, est-ce prévu dans le prix ou est-ce encore un prix supplémentaire par rapport à ce cahier des charges ?

Madame l'Échevine MULLER-HÜBSCH dit qu'elle va répondre par écrit car elle doit se renseigner sur les détails demandés par Giovanni Bordonaro.



Anderlecht, le 26/11/2019

ADMINISTRATION COMMUNALE  
GEMEENTEBESTUUR

Monsieur André Crespin  
Conseiller communal  
Rue Docteur Jacobs 69

1070 ANDERLECHT

**CADRE DE VIE – ESPACES PUBLICS –  
TECHNIQUE - TRAVAUX PUBLICS.**

Votre correspondant : Kurt DE DURPEL  
Chef de Division  
☐ 02/526.21.21

Notre réf. : CV/CA/LET/2019/0165 - MH.

**Objet** : réponse à votre question écrite adressée au Collège des Bourgmestre et Echevins concernant les travaux de réaménagement du Boulevard Maurice Herbette.

Monsieur le Conseiller communal,

En réponse à votre question écrite concernant les travaux de réaménagement du Boulevard Maurice Herbette, en ce qui concerne les coussins berlinois, ils seront installés selon les disponibilités de l'entrepreneur, mais nous espérons encore avant la fin d'année. Il n'y aura pas de surplus en ce qui concerne cette dépense.

Le fait que l'approbation du décompte final et la dépense supplémentaire passent 11 mois après la Réception Provisoire n'a rien à voir avec les augmentations des prix. Ce n'est pas ce délai qui a contribué à une augmentation supplémentaire.

Le coefficient de bitume, le matériel le plus important dans ce marché, dans la formule de révision a quasi doublé entre octobre 2017 et septembre 2018. Le fait de devoir attendre un an avant la réalisation des travaux est lié aux travaux préparatoires des concessionnaires – dans ce cas-ci surtout Vivaqua.

Espérant ainsi avoir répondu à vos questions, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Conseiller communal, l'assurance de notre parfaite considération.

Par ordonnance :  
Le Secrétaire communal,

M. VERMEULEN.

Place du Conseil 1 Raadsplein  
Bruxelles 1070 Brussel

TEL 02 558 08 00

FAX 02 523 12 14

E-MAIL info@anderlecht.brussels

www.anderlecht.be

Par délégation :  
L'Echevine des services du Développement  
urbain, Mobilité et Travaux publics

S. MULLER-HUBSCH.